

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

La note de synthèse porte sur une question de culture générale, le plus souvent en relation avec le monde contemporain, même si sa formulation est classique voire traditionnelle. Cette épreuve renvoie donc à des interrogations qui ne doivent pas surprendre les candidats et qu'ils ont même vraisemblablement déjà rencontrées : l'écologie, le pouvoir, l'argent et la justice, la technocratie, l'école, la solitude, l'art contemporain ont été les thèmes des sujets ces dernières années.

Cette épreuve comporte deux parties la synthèse de texte proprement dite et une réflexion argumentée.

Trois extraits d'œuvres proposent des approches différentes de la question. Le candidat doit mettre en évidence tout l'intérêt de la confrontation de ces points de vue. Il lui faut donc mettre en rapport les pensées des trois auteurs, présenter leurs points d'accord, leurs oppositions, l'originalité de chaque perspective. Cette synthèse requiert la compréhension fine des textes, le discernement de l'essentiel, la pertinence du choix des thèmes qui organiseront la synthèse et mettront en valeur les thèses diverses. Pour faciliter la lecture de cette note, elle doit être introduite. Son plan, annoncé, doit être clair et efficace ; il mène à une conclusion laquelle dégage l'essentiel de cette synthèse.

La réflexion argumentée permet au candidat de répondre personnellement à une interrogation en liaison avec le domaine des extraits. Saisir l'enjeu de cette question, élaborer une résolution argumentée, illustrée et néanmoins personnelle, rester concis : telles sont les qualités requises pour cette seconde partie de l'épreuve.

L'épreuve de note de synthèse permet ainsi aux candidats de mettre en avant leur culture générale et personnelle, leurs qualités de jugement : analyse et synthèse, discrimination entre l'essentiel et l'accessoire, ainsi que leurs aptitudes face à l'expression écrite, qu'il s'agisse de la compréhension fine ou des formulations et compositions rigoureuses et élégantes.

SUJET

Le sujet est précédé chaque année de l'exposé détaillé des consignes notamment formelles que doivent respecter les candidats. Sont précisées également le barème des sanctions en cas de non-respect de ces consignes.

■ CET EXERCICE COMPORTE DEUX PARTIES OBLIGATOIRES

1. — SYNTHÈSE (60% de la note)

Le candidat rédigera une **note de synthèse**, titrée, présentant les idées essentielles des trois textes de ce dossier, en s'abstenant d'énoncer tout jugement personnel et en évitant toute citation ou toute paraphrase. Il confrontera les points de vue exposés par les auteurs sur l'objet commun de leurs réflexions. Confronter signifie mettre en valeur les convergences et les divergences entre les auteurs, ce qui implique bien évidemment que chaque idée soit attribuée à son auteur désigné par son nom.

Cette note comportera **550 mots** (+ ou - 50 mots). Toute tranche entamée de 25 mots, au-delà ou en deçà de ces limites, entraînera une pénalisation d'un point, avec un maximum de deux points retranchés. Le titre ne compte pas dans le nombre de mots. Les références aux auteurs et aux textes cités sont comptabilisées.

On appelle mot toute unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Les lettres euphoniques ne sont pas considérées comme des mots. Un millésime (2015 par exemple) est un mot. La mention d'un auteur (patronyme voire prénom plus patronyme) est comptabilisée comme un mot. À titre d'illustration : « c'est-à-dire » compte pour quatre mots, « aujourd'hui » pour deux mots et « va-t-on » pour deux mots, car « t » en l'occurrence lettre euphonique, ne compte pas.

Le candidat indiquera **le nombre de mots à la fin de sa synthèse**. Il insérera **dans le texte de sa note de synthèse, tous les cinquante mots, une marque** très visible, faite à l'encre et composée de deux traits : //, cette marque sera **reproduite dans la marge**. Il donnera aussi un titre à la synthèse du dossier. Ce titre ne compte pas dans le nombre de mots mais sera pris en compte pour affiner la notation.

■ LES ÉLÉMENTS DE LA NOTATION SERONT LES SUIVANTS

- perception de l'essentiel (c'est-à-dire compréhension des idées et élimination de l'accessoire, aptitude à mettre en évidence les points communs et les divergences), pertinence du titre.
- composition d'un compte-rendu aussi fidèle et aussi complet que possible (c'est-à-dire restituant exhaustivement la confrontation). La synthèse doit être entièrement rédigée et ne pas comporter d'abréviations ou de noms d'auteurs entre parenthèses par exemple.
- clarté de la synthèse, c'est-à-dire, aptitude
 - ✓ à présenter clairement ce dont il est question,
 - ✓ à élaborer un plan rigoureux et pertinent envisageant successivement les différents aspects du thème,
 - ✓ à exposer ces aspects dans des paragraphes distincts, éventuellement en ouvrant chacun à l'aide d'une question,
 - ✓ à faire ressortir nettement ce plan par la présence obligatoire de courtes introduction et conclusion en tête et en fin de la synthèse.
- présentation matérielle et expression : orthographe, syntaxe, ponctuation, accentuation, qualité du style, vocabulaire (clarté et précision, absence d'impropriétés, maîtrise des polysémies).

Un barème de pénalisation sera appliqué en cas d'inobservation des règles de l'expression écrite :

3 fautes = -1 point,

6 fautes = -2 points.

Le retrait maximal de points pour la formulation est de deux points.

- respect des consignes données.

En cas de non-respect des consignes autres que celles portant sur la formulation ou la quantité de mots, il sera enlevé au maximum un point au total.

2. — RÉFLEXION ARGUMENTÉE (40 % de la note)

Ensuite, par un paragraphe de 120 à 150 mots maximum, le candidat répondra à la question suivante :

D'où les chefs tirent-ils leur force ?

Le candidat justifiera sa réponse, personnelle, avec un ou deux arguments essentiels qu'il peut éventuellement illustrer.